

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 18 DÉCEMBRE 2023**



Publié le **20 DEC. 2023**

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 12 décembre 2023  
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2023\_152

Président : M. Philippe COCHET  
Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

OCTROI D'UNE  
SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE À  
L'ASSOCIATION L'EAU À  
LYON ET LA POMPE DE  
CORNOUAILLES - ASSISES  
DU PATRIMOINE  
HYDRAULIQUE

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M. MICHON, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. PROTHERY, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON, Mme GEHIN, M. AURELLE  
Mme FRIOLL (par proc. à Mme HAMZAOUI), Mme LINARES (par proc. à M. CIAPPARA), M. GUERIN (par proc. à Mme MAINAND), M. JUENET (par proc. à M. THEVENOT), Mme CORRENT (par proc. à Mme WEBANCK), Mme BILLA (par proc. à M. COUTURIER), Mme HEMAIN (par proc. à M. GILLARD), Mme VERNAY (par proc. à Mme BLACHERE)

Etai(en)t absent(s) :  
M. HABERLE

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le .... **20 DEC. 2023**

Identifiant de l'Acte :

**069-216900340-20231218-D2023\_152-DE**

Rapport de : Frédéric JOUBERT

L'association "L'Eau à Lyon et la pompe de Cornouailles" œuvre pour la préservation et la mise en valeur de l'ancienne usine des eaux de Saint-Clair mise en service en 1856, propriété de la Métropole de Lyon. L'association organise notamment des visites guidées pour adultes et scolaires.

Pour la première fois, l'association a organisé, du 22 au 25 novembre 2023, les « Assises du Patrimoine Hydraulique » à Caluire et Cuire. Archéologues, historiens, associations de sauvegarde et chefs de projets se sont ainsi réunis pour donner 22 conférences autour de trois grands axes : Identifier, Préserver, Valoriser. Par ailleurs, l'équipe de bénévoles de l'association travaille au quotidien à développer les activités à destination des scolaires et du jeune public sur le patrimoine de l'eau.

Pour accompagner l'association "L'Eau à Lyon et la pompe de Cornouailles" dans ce projet, et valoriser les efforts fournis par l'association et ses bénévoles, il est proposé de lui octroyer une subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- D'OCTROYER une subvention exceptionnelle de 1 750 € à l'association "L'Eau à Lyon et la pompe de Cornouailles" pour l'organisation des Assises du Patrimoine Hydraulique ;

- DE DIRE que les crédits afférents à la dépense seront imputés au compte fonction 311 nature 65748 du budget 2023 ;

- DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte afférent.



POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE  
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE MAIRE  
Philippe COCHET

20 DEC. 2023

---

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.